

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 mars 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixante et onzième session  
Point 61 de l'ordre du jour  
Consolidation et pérennisation de la paix**

**Conseil de sécurité  
Soixante-douzième année**

**Lettre datée du 22 mars 2017, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République populaire démocratique de Corée  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je m'adresse à vous au sujet de la situation de quasi-guerre qui s'installe actuellement dans la péninsule coréenne, où des exercices militaires conjoints sans précédent sont actuellement menés, sous l'égide des États-Unis.

En collaboration avec la Corée du Sud, les États-Unis se sont permis, sans hésitation aucune, de mener des exercices militaires dirigés contre la République populaire démocratique de Corée et ce, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017. Comme indiqué précédemment, ces exercices, qui se dérouleront jusqu'à la fin du mois d'avril, mobilisent un nombre considérable de troupes (des centaines de milliers), ainsi que tous types de moyens stratégiques, notamment un porte-avions nucléaire, des sous-marins à propulsion nucléaire et des bombardiers stratégiques nucléaires.

Les États-Unis ne cachent pas que ces exercices ont pour objectif de mener une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée, en vue de renverser le régime, tel que prévu dans leur « plan d'opérations 4D ».

Les États-Unis affirment que ces exercices militaires conjoints sont organisés régulièrement depuis plus de 40 ans. Cette seule affirmation démontre de façon flagrante que les manœuvres de guerre nucléaire menées contre la République populaire démocratique de Corée dans la plus grande intransigeance sont loin d'être récentes, et atteste de la patience extraordinaire dont la République populaire fait preuve.

Nous ne pouvons nous contenter d'assister passivement aux manœuvres agressives que les États-Unis et leurs partisans mènent actuellement, menaçant sérieusement la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne, la région et le monde entier. C'est pourquoi nous avons adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 6 mars 2017, dans laquelle nous demandons la tenue d'une



réunion d'urgence, afin d'examiner ces exercices militaires, au titre d'un point de l'ordre du jour du Conseil.

Or, le Conseil de sécurité est une fois de plus resté muet, et aucune réponse ne nous est parvenue.

Alors qu'il s'offusque des exercices militaires que notre armée mène sur notre propre territoire, le Conseil de sécurité s'obstine à laisser notre demande sans réponse et à éluder la convocation d'une réunion d'urgence concernant ces exercices militaires conjoints, qui constituent pourtant une agression.

Il s'agit là d'une injustice flagrante, d'une discrimination inacceptable et d'un affront mesquin.

Les mesures que nous avons prises pour renforcer notre puissance militaire sur nos terres, dans nos mers et dans notre espace aérien ne sont rien de plus que des mesures régulières de légitime défense visant à protéger la souveraineté de notre pays, face aux menaces nucléaires incessantes et au chantage exercé par les États-Unis.

Notre pays, ainsi que les pays voisins, sont profondément préoccupés par la nature agressive de ces exercices militaires conjoints et par le danger constant qu'ils représentent.

La communauté internationale impartiale convient à l'unanimité que les exercices en cours de préparation à une guerre nucléaire, d'une ampleur encore jamais vue, sont la véritable raison qui a poussé la République populaire démocratique de Corée à prendre en retour les mesures les plus drastiques qui soient.

Je vous prie cordialement de porter à l'attention du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, la question des dangereux exercices militaires conjoints que les États-Unis et la Corée du Sud mènent actuellement et qui représentent une menace flagrante pour la paix et la sécurité internationales.

Je suis convaincu que cette demande est conforme non seulement à l'exigence de la Charte mais aussi au mandat du Secrétariat, dont l'existence repose sur l'impartialité et l'indépendance.

Je compte sur vous, qui avez prêté le serment de défendre les principes consacrés par la Charte, pour accéder à nos demandes les plus sincères et à y donner suite.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) **Ja Song Nam**